

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JUIN 2008**

Le lundi 23 juin deux mil huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire.

Étaient présents : Mrs CORITON, LEROY, DENISE, CAPRON, CHOLET, HEMARD, LEGOT, LEGROS, LOISEAU, LOPERA, Mmes SOUDAIS-MESSAGER, CIVES, BARROIS-VANNONI, DUTHIL, MALOT, PILLE.

Absents excusés : M. BLONDEL (Pouvoir à M. DENISE), M. HITTLER (Pouvoir à M. LEROY), M. PIZZAGALLI.

Monsieur Mikaël LOPERA a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 27 mai 2008 est approuvé à l'unanimité.

### **2008-06-23 – N°1 – Opération immobilière rue du Président Kennedy – Vente des terrains – Commercialisation**

Par délibération en date du 17 janvier 2008, le promoteur SERI OUEST, en collaboration avec le cabinet d'architecture « Amoyal » a été retenu pour la réalisation de l'opération immobilière de la rue Kennedy (anciens locaux Big-Mat).

La vente des terrains au promoteur se fera moyennant le paiement d'une somme de 400 000 €, hors frais. Les parcelles cadastrées sont les suivantes : AD n° 49 à 56 et 161.

Par ailleurs, la Ville, souhaitant offrir au plus grand nombre la possibilité d'acquérir un logement dans ces futurs immeubles, invitera le promoteur à ouvrir la commercialisation de l'opération à l'ensemble des agences immobilières situées sur le territoire de la Ville de Caudebec-en-Caux, sans exclusivité.

A la suite de cet exposé, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- L'autoriser à engager toute action et signer tout document permettant d'aboutir à la vente des parcelles concernées ;
- L'autoriser à entreprendre toutes négociations avec le promoteur en vue d'offrir la commercialisation à l'ensemble des agences immobilières du territoire communal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire.

### **2008-06-23 – N°2 – Opération immobilière rue du Président Kennedy – Rachat des parcelles à l'E.P.F.**

En complément de la délibération précédente, Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que l'Etablissement Public Foncier de Normandie s'était porté acquéreur, en 2004, des terrains cadastrés section AD N° 50, 51, 52, 53, 54, et 161 (pour une superficie totale de 8 261 m<sup>2</sup>) pour le compte de la Ville de Caudebec en Caux, dans le cadre d'une convention relative à la constitution d'une réserve foncière.

Il appartient aujourd'hui à la Ville de Caudebec en Caux de procéder au rachat de ces parcelles.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant d'aboutir au rachat des parcelles concernées.

Monsieur le Maire précise que le financement de l'opération immobilière de la Rue du Président Kennedy fera l'objet d'une décision modificative, lors du prochain Conseil Municipal.

### **2008-06-23 – N°3 – Ecole des Tourterelles et cantine – Travaux à réaliser – Demande de subvention**

L'état des sols de l'école des Tourterelles rend nécessaire le changement des revêtements, notamment dans les salles de classe, la salle polyvalente et le bureau de la directrice. Ainsi, leur nettoyage et leur hygiène en seront améliorés.

Le montant de ces travaux est estimé à 17 223 € HT, ou 20 598.71 € TTC.

Etant donné que le changement des menuiseries extérieures est prévu dans les années à venir, la réfection des murs ne sera pas programmée en 2008.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'inscrire au budget 2008 le montant nécessaire à la réalisation de cette opération,
- De solliciter les aides financières inhérentes à ce type de travaux,
- De demander aux financeurs éventuels, l'accord de démarrer les travaux sans attendre l'examen définitif du dossier,
- De l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

#### **2008-06-23 - N°4 – Musée de la Marine de Seine – Projet scientifique et culturel**

Monsieur Yves LEROY informe le Conseil Municipal que le projet scientifique et culturel est à présent terminé et corrigé. Ce document est indispensable dans tout projet de rénovation muséographique. Approuvé par le comité scientifique qui s'est réuni le 21 mai dernier, il doit être à présent soumis à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour validation.

Mademoiselle Marie LANDRON présente ensuite le projet scientifique et culturel au Conseil Municipal de manière condensée. Elle expose le contexte, le bilan de l'existant, le concept et les principales missions et activités projetées.

Le Conseil Municipal félicite Mademoiselle Marie LANDRON pour la qualité de son intervention.

Monsieur le Maire précise que le Musée de la Marine de Seine doit être impérativement restructuré. Il précise que le Département de Seine-Maritime, la Région Haute-Normandie et la DRAC se sont engagés à participer financièrement à ce projet. Monsieur le Maire compte également sur la collaboration de certaines associations, à l'exemple de l'association French Lines. Enfin, il précise que ce projet prévoit une large ouverture sur la Seine et l'accueil de tous les publics.

Monsieur Yves LEROY ajoute que le Musée de la Marine de Seine dispose d'un très bon potentiel, mais qu'actuellement il coûte très cher en fonctionnement avec une fréquentation en chute libre. Il souligne que le nouveau Musée n'ouvrira pas ses portes avant 2012 et qu'il faudra prévoir une fermeture de deux ans pour cause de travaux. Ce sont des facteurs à prendre en compte dans l'étalement de la charge financière.

Monsieur Yves LEROY évoque enfin les principaux objectifs à atteindre :

- Augmenter le nombre de visiteurs par une attractivité plus grande,
- Réviser les tarifs,
- Adapter le Musée aux normes de sécurité,
- Rendre accessible la visite aux personnes à mobilité réduite ou handicapées,
- Protéger les collections...

Monsieur Yves LEROY demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à formuler et d'approuver le contenu de ce document.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet scientifique et culturel du Musée de la Marine de Seine et charge Monsieur le Maire de tout mettre en œuvre pour l'avancement de ce projet.

#### **2008-06-23 – N°5 – Instauration du principe de la participation pour voies et réseaux sur le territoire communal**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer comme suit :

« **Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

**Considérant** que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

**le Conseil Municipal décide,**

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme ;
- en application du sixième alinéa de l'article L. 332-11-1 du code de l'urbanisme, d'exempter **en totalité** de l'obligation de participation, les constructions de logements sociaux visés au II de l'article 1585-C du code général des impôts. »

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité.

### **2008-06-23 – N°6 – Retrait de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement Montmeiller Caux Sud**

Monsieur le Maire fait part que :

- Par délibération en date du 26 février 2008, la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine a demandé son retrait du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement Montmeiller Caux Sud afin de constituer un service unifié d'eau et d'assainissement sur l'ensemble des 47 communes de son territoire.
- Par délibération du 15 mai 2008, le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement Montmeiller Caux Sud a émis un avis favorable pour le retrait de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine qui adhère à ce syndicat, considérant l'intérêt de constituer un service unifié sur l'ensemble des communes afin d'aboutir à un tarif unique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de Caudebec-en-Caux de donner un avis favorable au retrait de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement Montmeiller Caux Sud.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable au retrait de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement Montmeiller Caux Sud.

### **2008-06-23 - N°7 – Création d'un poste d'agent occasionnel – accueil périscolaire / restauration scolaire / ménage des locaux**

Compte tenu des besoins des services « accueil périscolaire et restauration scolaire », et qu'une réflexion est à l'étude, à ce jour, pour la création d'un espace de loisirs, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'une durée de 4 mois, à compter du 2 août 2008, dont les principales activités sont :

- L'accueil périscolaire,
- La restauration scolaire.

L'agent sera recruté pour un besoin occasionnel, en vertu de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 – article 3/2<sup>ème</sup> alinéa et sera rémunéré sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (indice brut 281 – indice majoré 288) et travaillera 29 heures par semaine.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à créer le poste et à mettre en place le régime indemnitaire correspondant. Il précise que les crédits nécessaires à cette rémunération figurent au budget primitif 2008.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la création du poste et la mise en place du régime indemnitaire correspondant.

### **2008-06-23 – N°8 – Personnel communal – Modification de durée hebdomadaire de service**

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14 avril 2008,  
Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de 2 adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe, en raison d'une réorganisation des services, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, exerçant actuellement ses fonctions à hauteur de 32 heures hebdomadaires, en raison d'une réorganisation des services et que ce poste soit porté à une durée hebdomadaire de 35/35<sup>ème</sup>.

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, dont la durée hebdomadaire de service est actuellement de 32h50, en raison d'une réorganisation des services et que ce poste soit porté à une durée hebdomadaire de 35/35<sup>ème</sup>.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Le Conseil Municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité et l'autorise à signer tous documents à intervenir.

### **2008-06-23 – N°9 – Convention de prestation de service avec l'association du Bateau de Brotonne**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Madame MARC, Directrice de l'ANPE d'Yvetot, est venue en mairie le 9 mai 2008 pour expliquer, entre autre, le nouveau dispositif applicable à la conclusion des contrats d'accompagnement dans l'emploi et des contrats d'avenir ; en effet, l'accent est mis sur l'accompagnement professionnel, et en particulier, la formation. Pour ce faire, Madame MARC a incité la Mairie à établir un partenariat avec le Bateau de Brotonne.

A cet effet, Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER et Monsieur Yves LEROY ont rencontré Monsieur Olivier ADAM, Directeur du Bateau de Brotonne, le 12 juin 2008, afin qu'il explique les prestations dispensées par le Bateau de Brotonne. Celles-ci doivent être détaillées dans une convention et portent principalement sur :

- Un accompagnement vers l'accès à l'emploi :
  - Elaboration, construction d'un projet professionnel,
  - Orientation vers les entreprises, la formation,
  - Facilitation à leur accès (aide aux montages financiers, utilisation des dispositifs pour l'emploi, mobilisation d'heures complémentaires en associations intermédiaires,...) et garantie morale auprès d'éventuels employeurs ou organismes de formation,
  - Accompagnement et conseil pour les stratégies et techniques de recherche d'emploi,
  - Réunions d'information collectives.
  
- Un accompagnement social :
  - Accueil, écoute, orientation, évaluation,
  - Soutien psychologique et moral,
  - Aide concrète aux démarches, à l'organisation familiale et au maintien dans la formation et l'emploi,
  - Accès à des interventions spécialisées visant à régler durablement, directement ou indirectement, des problèmes à caractères sociaux (santé, famille, finances, logement,...)

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour :

- Etablir une convention de partenariat avec le Bateau de Brotonne et signer tout document relatif à cette convention,
- Conclure dès à présent des contrats d'avenir, dispositif en faveur des personnes bénéficiant des minima sociaux (RMI, ASS,...).

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la mise en place de ce dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents permettant son application.

## **2008-06-23 – N°10 – Cinéma le Paris – Règlement d'utilisation de la salle du cinéma le Paris**

Monsieur Yves LEROY rappelle que tous les ans, les tarifs de location du Cinéma le Paris sont votés par le Conseil Municipal. Mais, à ce jour, aucun règlement d'utilisation de cette salle n'avait été instauré.

Monsieur Yves LEROY propose au Conseil Municipal :

- d'approuver ce règlement destiné à tous les locataires de la salle,
- de l'autoriser à signer tous documents relatifs à celui-ci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur Yves LEROY.

<b>VILLE DE CAUDEBEC-EN-CAUX</b> <b>RÈGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE DU CINÉMA « LE PARIS »</b>
---

### **I - PREAMBULE**

*La salle du Paris est affectée prioritairement à la projection de films. Les séances se tiendront sous la responsabilité du projectionniste / opérateur caissier, qui veillera particulièrement au respect des règles suivantes :*

- o *Interdiction de fumer*
- o *Respect de l'ordre, du calme, de la bonne tenue et de la propreté dans les locaux (salle, toilettes...)*
- o *Qualité de l'accueil du public*

*Le projectionniste est tenu de respecter les consignes de la procédure affichées au cinéma.*

*La Salle du Paris pourra être néanmoins louée ou prêtée aux écoles, collèges, associations et comités d'entreprise caudebecquais et extérieurs aux conditions énoncées ci-dessous.*

### **II - CONDITIONS D'UTILISATION**

*Le demandeur s'engage à se soumettre à toutes les conditions énoncées dans le présent règlement.*

#### **1 – Réservation**

*Toute demande de location devra être faite par écrit et adressée au moins deux mois avant la date d'utilisation.*

#### **2 – Remise des clefs – Etat des lieux**

*Les clefs seront remises, et reprises, après utilisation par le responsable de la salle.*

*Un personnel technique pourra être mis à disposition de l'utilisateur durant la manifestation moyennant une facturation.*

*En cas d'urgence, pourront être contactées les personnes suivantes :*

- o *Ludovic SIEURIN      06 63 56 33 32*
- o *Juvénal SZYMANSKI    06 07 35 84 12*
- o *Patrice GENET         06 07 81 39 67*
- o *Yves LEROY             06 30 22 95 41*

*Dans l'intérêt des utilisateurs, il sera fait conjointement avant et après chaque manifestation un état des lieux par le responsable de la salle.*

*Les dégâts et déprédations seront consignés sur un registre dont un double pourra être remis à l'utilisateur. Les frais éventuels lui seront facturés.*

### **3 – Assurance**

*Les utilisateurs s'engagent à fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile » couvrant tous les dommages pouvant résulter de son occupation liée à son activité.*

*Le demandeur se déclare personnellement responsable des dégâts matériels constatés par le gérant à la fin de la manifestation par l'établissement d'un état des lieux.*

*En aucun cas la Ville ne sera tenue pour responsable des objets égarés ou volés.*

### **4 – Sécurité**

*Le nombre de personnes ne pourra excéder les normes de sécurité à savoir 300 personnes.*

*Conformément au décret 2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans le cinéma.*

*Pendant l'utilisation de la salle, il est interdit, pour des raisons de sécurité, de fermer les portes d'entrée et d'obstruer les issues de secours.*

*Une information sera faite par le personnel sur la CMSI (centrale de maintien du système incendie) avant utilisation.*

## **III - LES CONDITIONS DE PAIEMENTS**

*Une facturation sera réclamée par la Trésorerie de Caudebec-en-Caux. Le coût de la location sera fixé par la Ville (voir tarifs des locations en annexe).*

*En cas de dédit, les personnes ayant réservé la salle du Paris et ne l'utilisant pas, se verront réclamer 50 % du tarif en cas d'annulation moins de 15 jours avant la date retenue.*

### **2008-06-23 – N°11 – Modification de régie pour le dispositif de la carte région**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce dispositif consiste à inciter les jeunes à venir au cinéma par le biais de cartes offertes par la Région Haute Normandie, avec un crédit de 15 euros alloués au cinéma.

Ce dispositif, habituellement géré par l'association « Le Paris », doit aujourd'hui être entièrement géré par la Ville de Caudebec en Caux ; pour ce faire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à signer la convention relative à ce dispositif avec la Région,
- de modifier la régie de recettes du Cinéma afin d'autoriser l'encaissement des places effectué par ce mode de paiement.

Les propositions de Monsieur le Maire sont acceptées à l'unanimité.

### **2008-06-23 – N°12 – Création d'un « Pass' Internet »**

Monsieur Yves LEROY propose au Conseil Municipal la création d'un « Pass' Internet » à destination des enfants des écoles primaires et des élèves du collège domiciliés à Caudebec-en-Caux.

Ce pass' serait valable jusqu'à la fin de l'année et permettrait au titulaire de bénéficier en tout de 3 heures d'accès Internet gratuit à la Bibliothèque Municipale. Il prendrait la forme d'une carte nominative comportant 6 cases à faire tamponner par les employés de la Bibliothèque. Les enfants pourraient ainsi consulter Internet 6 fois dans l'année par tranches d'une demi-heure.

Ce pass' permettrait aux enfants de pouvoir l'utiliser gratuitement pour les recherches scolaires ou bien librement mais toujours sous le contrôle du personnel de la Bibliothèque.

Monsieur Yves LEROY demande au Conseil Municipal son accord de principe sur cette mesure, en précisant qu'elle pourrait être mise en œuvre dès septembre 2008.

Madame Corinne BARROIS-VANNONI demande si le personnel est formé pour encadrer les enfants.

En réponse, Monsieur Yves LEROY précise que Monsieur Bruno JIMENEZ est très compétent dans le domaine de l'informatique car il assure efficacement la maintenance des ordinateurs de la Mairie. Une formation pourrait être envisagée.

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord de principe pour la mise en place de cette mesure.

### **2008-06-23 – N°13 – Conservateur des orgues - Subvention**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean NEVEU assure bénévolement la conservation de l'instrument et participe activement à l'animation autour de celui-ci.

Afin de remercier Monsieur Jean NEVEU pour le temps consacré à l'entretien et à la valorisation des orgues de l'église Notre Dame, le Conseil Municipal lui avait versé pour l'année 2007 une subvention de 600 €.

En raison de l'intérêt public lié à cette dépense, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de reconduire pour 2008 cette subvention.

Les crédits nécessaires à cette dépense figurent au 6574.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la reconduction de cette subvention.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **2008-06-23 – Contrat de Pays**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a participé à une réunion sur le contrat de pays de Caux Vallée de Seine. La rénovation du Musée de la Marine de Seine, la création d'un service d'escales et l'aménagement du quai Guilbaud sont les axes qui ont été retenus pour la Commune.

#### **2008-06-23 – Commission communale des impôts directs**

Monsieur le Maire énumère les membres de la commission communale des impôts directs :

- Membres titulaires :
  - o Monsieur Bastien CORITON : Président
  - o Monsieur Yves LEROY : 1<sup>er</sup> adjoint
  - o Monsieur Alain GALLAIS
  - o Monsieur R. DUDOUT
  - o Monsieur Jean-Christophe CAREL
  - o Monsieur Henri MARCHAIS
  - o Monsieur François DEQUAINDRY
  - o Monsieur Joël JULIEN
  - o Monsieur Nicolas REINHART
  - o Monsieur Jean-Pierre SOUDAIS
  - o Monsieur KOSMAS
  - o Monsieur Dominique AUDROUIN
  - o Monsieur Michel MORVAN
  - o Monsieur Claude HENIN
  - o Monsieur Hervé GILLES
  - o Monsieur COSQUIER : ONF
  - o Monsieur François-Xavier HELLIER

- Membres suppléants :

- o Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER : 2<sup>ème</sup> adjointe
- o Monsieur Christian CAPRON : 5<sup>ème</sup> adjoint
- o Madame Céline CIVES : 4<sup>ème</sup> adjointe
- o Monsieur Pierre DENISE : 3<sup>ème</sup> adjoint
- o Monsieur Frédéric LEGOT : Conseiller Municipal
- o Monsieur Robert CHOLET : Conseiller Municipal
- o Monsieur Claude PIZZAGALLI : Conseiller Municipal
- o Monsieur Eric BLONDEL : Conseiller Municipal
- o Monsieur René LOISEAU : Conseiller Municipal
- o Monsieur Yves BINARD
- o Monsieur Daniel BOURDON
- o Monsieur Daniel FERME
- o Monsieur Philippe BINARD
- o Monsieur Xavier EDDE
- o Monsieur Jules CARETTE
- o Madame Jocelyne LEPAS

**2008-06-23 – Commission culture – Rôle de Patrice GENET**

Monsieur le Maire précise le rôle de Monsieur Patrice GENET au sein de la commission culture (adjoint : Monsieur Yves LEROY) ; il est en charge de la programmation au cinéma et de son évènementiel.

**2008-06-23 – Emplois saisonniers**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que quatre personnes vont être recrutées pendant les vacances d'été. Deux jeunes Caudebecquais intégreront l'équipe des services techniques en juillet et deux autres en août.

**2008-06-23 – Inauguration des abords des écoles**

Monsieur le Maire annonce que l'inauguration officielle des abords des écoles aura lieu le samedi 28 juin à 9 heures.

**2008-06-23 – Stationnement à Caudebec-en-Caux**

Monsieur le Maire signale qu'il a reçu Monsieur Ludovic LANGLET en présence de Monsieur Yves LEROY et de Monsieur Frédéric LEGOT afin de faire un point sur le stationnement à Caudebec-en-Caux. Des mesures fermes vont être prises pour éviter les abus, notamment en ce qui concerne le stationnement sauvage, le non respect des places handicapées et des transferts de fonds.

**2008-06-23 – Centre de tri de la Poste à Yvetot**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le Directeur du centre de tri de la Poste d'Yvetot pour lui faire part des différents problèmes rencontrés lors de la distribution du courrier. Il précise que cette question sera abordée avec les Maires du Canton de Caudebec-en-Caux à l'occasion de la réunion de l'Amicale des Maires du mercredi 25 juin 2008.

**2008-06-23 – Droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré des personnes de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen pour la mise en place du droit de préemption urbain à Caudebec-en-Caux. Cette mesure devrait s'appliquer sur un périmètre restreint. Il ajoute qu'il travaillera en étroite collaboration avec l'Union Commerciale.



### **2008-06-23 – Isidore**

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER informe le Conseil Municipal que la société ISIDORE a fait une proposition intéressante pour la cantine scolaire. Un petit four va être ajouté et le menu sera composé de 5 composantes pendant 2 jours de la semaine et de 4 composantes les 2 autres jours. Les prix devraient être augmentés.

### **2008-06-23 – Rencontre avec Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Fécamp-Bolbec**

Monsieur le Maire signale qu'il a rencontré Monsieur Bertrand DUBOYS-FRESNEY, Président de la CCI de Fécamp-Bolbec. Ce premier contact a permis de faire un point sur les mesures à mettre en place à l'avenir (animateur commercial...).

### **2008-06-23 – Piscine**

Monsieur le Maire signale que la piscine de Caudebec-en-Caux sera ouverte à partir du samedi 28 juin 2008. Des travaux ont été effectués par la Communauté de Communes qui en a désormais la compétence.

Madame Corinne BARROIS-VANNONI demande si les panneaux solaires sont utilisés.

En réponse, Monsieur le Maire précise qu'actuellement ces panneaux sont obsolètes et ne fonctionnent pas.

### **2008-06-23 – CVS – Création d'une agence de développement économique**

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'une agence de développement économique a été créée afin d'accueillir les nouvelles entreprises. Monsieur Paul DHAILLE a été élu Président.

### **2008-06-23 – Création d'une Maison des Jeunes à Caudebec-en-Caux**

Monsieur le Maire signale que la réunion d'information pour la création d'une Maison des Jeunes à Caudebec-en-Caux aura lieu mardi 24 juin à 18 heures, salle de la Tour d'Harfleur. Il ajoute que de nombreux questionnaires ont été retournés ; en conséquence, les attentes et besoins peuvent être clairement définis.

### **2008-06-23 – Réunion d'information sur la méningite**

Madame Corinne BARROIS-VANNONI signale que la réunion d'information sur la méningite aura lieu mardi 24 juin à 20 heures 30, salle de la Tour d'Harfleur. L'association Audrey Méningite Régis 76 de Neuville-les-Dieppe animera cette rencontre.

### **2008-06-23 – Fête de la musique**

Monsieur le Maire et Monsieur Sylvain HEMARD remercient très sincèrement toutes les personnes qui se sont investies pour la fête de la Musique du samedi 21 juin.

Monsieur le Maire ajoute que cette manifestation a été préparée en étroite collaboration avec la Gendarmerie.

### **2008-06-23 – Armada**

Monsieur Sylvain HEMARD signale au Conseil Municipal que les animations proposées à l'occasion de l'Armada seront nombreuses : structures gonflables pour les enfants, feu d'artifice musical, troupe de théâtre, voitures de collection...

Monsieur le Maire annonce qu'une équipe de France 3 sera présente à Caudebec-en-Caux le lundi 14 juillet 2008 et retransmettra nationalement l'évènement.

**2008-06-23 – Commémorations**

Monsieur le Maire remercie tous les enfants des écoles qui ont participé aux commémorations.

La séance est levée à 22 heures 20.

B. CORITON

Y. LEROY

P. SOUDAIS-MESSAGER

P. DENISE

C. CIVES

C. CAPRON

C. BARROIS-VANNONI

R. CHOLET

D. DUTHIL

S. HEMARD

F. LEGOT

L. LEGROS

R. LOISEAU

M. LOPERA

B.MALOT

C. PILLE